



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE  
PRÉFET DE LA DRÔME

Direction Départementale des Territoires de l'Isère  
Service Environnement

Préfecture de la Drôme  
Service de la Coordination des Politiques Publiques

ARRÊTÉ N° 38-2017-340-DDTSE01

ARRÊTÉ N° 26-2017-339-0004

Enquête publique au titre de la loi sur l'eau  
relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle  
de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC38)  
pour l'irrigation sur le département de l'Isère et treize communes dans la Drôme

Le Préfet de l'Isère,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Drôme,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.211-1 et suivants, R.211-111 et suivants, L.214-1 à L.214-6, R.214-1 et suivants concernant les opérations soumises à autorisation, R.214-31-1 et suivants relatifs à l'autorisation unique de prélèvement délivrée à un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants relatifs à l'évaluation environnementale des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement, les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;

**VU** l'ordonnance n°2014- 619 du 12 juin 2014 et son décret d'application n°2014-751 du 1er juillet 2014 relatifs à l'expérimentation d'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ;

**VU** l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et son décret d'application n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale et notamment les mesures transitoires qui permettent d'appliquer les anciennes dispositions en vigueur à la date du dépôt du présent dossier ;

**VU** l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016 et son décret d'application n°2017-626 du 25 avril 2017 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

**VU** l'arrêté du Préfet Coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée du 3 décembre 2015 paru au Journal Officiel du 20 décembre 2015, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 ;

**VU** l'arrêté inter-préfectoral Isère et Drôme n°2013344-0039 du 10 décembre 2013 portant désignation de la Chambre d'Agriculture de l'Isère comme Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC38) des prélèvements d'eau à usage agricole, et l'arrêté inter-préfectoral modificatif du périmètre de l'OUGC38 n° 38-2017-11-20-008 du 20 novembre 2017 ;

**VU** l'arrêté inter-préfectoral Drôme et Isère n° 26-2017-10-26-002 du 26 octobre 2017, désignant le Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme (SYGRED) comme organisme unique de gestion collective du bassin versant de la Bourne ;

**VU** les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre, de Drac-Romanche, de l'Est Lyonnais, du Drac-Amont et de Bièvre-Liers-Valloire ;

**VU** la demande de la Chambre d'Agriculture de l'Isère - OUGC38, en date du 10 octobre 2016, complétée les 16 novembre 2016, le 20 juin 2017 et le 22 novembre 2017 par un mémoire en réponse et le dossier l'accompagnant comportant une évaluation environnementale par laquelle elle sollicite l'autorisation unique pluriannuelle pour l'irrigation sur son périmètre, dont la liste des communes concernées figure à l'annexe 1 du présent arrêté ;

**VU** la désignation, en date du 28 novembre 2017, par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, de la commission d'enquête ;

**VU** l'avis tacite du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale, en date du 12 septembre 2017, relatif à l'évaluation environnementale jointe au dossier ;

**VU** les avis des commissions locales de l'eau du SAGE de la Bourbre en date du 11 septembre 2017, du SAGE de l'Est Lyonnais en date du 15 septembre 2017, du SAGE Drac-Romanche en date du 16 octobre 2017 et du SAGE Bièvre-Liers-Valloire en date du 07 novembre 2017 ;

**VU** l'avis tacite de la commission locale de l'eau du SAGE Drac amont ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération projetée est soumise, au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement et de l'ordonnance n°2014- 619 du 12 juin 2014, à autorisation unique sous les rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.3.1.0 de la nomenclature et doit donc faire l'objet d'une enquête publique ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Isère et de la Drôme ;

## **ARRÊTENT**

### **ARTICLE 1**

Il sera procédé sur le territoire des communes du périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'Isère (OUGC 38) à une enquête publique relative à sa demande d'autorisation unique pluriannuelle pour les prélèvements d'eau à usage agricole, requise au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement. Les communes concernées sont listées en annexe 1 du présent arrêté.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 02 janvier 2018 au 02 février 2018 - 17 heures inclus.

Ce projet est soumis à une enquête publique pour une autorisation unique (en application de l'ordonnance N°2014-619) au titre des articles L.214-1 à L214-6 et R214-1 du code de l'environnement pour les rubriques :

- **1.1.2.0.** Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :
  - 1° Supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/ an (A) ;
  - 2° Supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>/ an mais inférieur à 200 000 m<sup>3</sup>/ an (D).**Projet soumis à Autorisation**

- **1.2.1.0.** A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :
  - 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m<sup>3</sup>/ heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ;
  - 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m<sup>3</sup>/ heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D).

**Projet soumis à Autorisation**

- **1.3.1.0.** A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :
  - 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m<sup>3</sup>/ h (A) ;
  - 2° Dans les autres cas (D).

**Projet soumis à Autorisation**

## ARTICLE 2

Le Préfet de l'Isère est chargé de l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

## ARTICLE 3

Au terme de cette enquête et à l'issue de la procédure, la décision qui sera prise par les Préfets concernés, sera une autorisation unique ou un refus au titre du Code de l'Environnement concernant la loi sur l'eau, intégrant des prescriptions liées à l'évaluation environnementale et la prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser.

## ARTICLE 4

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique. Elle est composée de 3 membres :

- Mme Isabelle BARTHE, consultante, présidente de la commission
- M. Denis CRABIERES, guide de haute montagne, membre de la commission
- M. François JAMMES, ingénieur retraité, membre de la commission

En cas d'empêchement de Mme Isabelle BARTHE, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Denis CRABIERES, membre titulaire de la commission.

## ARTICLE 5

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation unique loi sur l'eau et ses compléments dont un mémoire en réponse, l'étude d'impact et les annexes, l'avis tacite du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité environnementale, les avis des commissions locales de l'eau du SAGE de la Bourbre, du SAGE de l'Est Lyonnais, du SAGE Drac-Romanche et du SAGE Bièvre-Liers-Valloire, seront mis à disposition du public :

en Préfecture de l'Isère – Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service Environnement  
en Préfecture de la Drôme – Service de la Coordination des Politiques Publiques  
en Sous-Préfecture de La Tour du Pin (38)  
en Sous-Préfecture de Vienne (38)  
en mairie de Grenoble (38)  
en mairie de La Côte-Saint-André (38)  
en mairie de Saint-Marcellin (38)  
en mairie de Vif (38)  
en mairie d'Anneyron (26)

Les coordonnées et horaires d'ouverture des différents lieux précités sont mentionnés en annexe 2 du présent arrêté.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site internet suivant :

[http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/synagri.nsf/pages/ougc-\(organisme-unique-de-gestion-collective\)](http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/synagri.nsf/pages/ougc-(organisme-unique-de-gestion-collective))

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en libre accès et gratuitement pour consulter le dossier sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement, siège de l'enquête.

## **ARTICLE 6**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être :

- Consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités où est déposé le dossier. Ces registres, établis sur feuillets non mobiles, sont cotés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête.

- Adressées par courrier à la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service Environnement, siège de l'enquête publique, avant la clôture de l'enquête. Le courrier devra porter la mention « à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête - EP OUGC ».

- Adressées par voie électronique à l'adresse suivante :  
**ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr** jusqu'au 02 février 2018 - 17 heures.

- Reçues par la présidente de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête, sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés et annoncés dans les conditions prévues à l'article 7 du présent arrêté.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques>

Toute personne peut, à ses frais et pendant toute la durée de l'enquête, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9 dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après la clôture de l'enquête publique ne pourra être pris en considération par la commission d'enquête.

## **ARTICLE 7**

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

<b>Lieux de permanence</b>	<b>Jours de permanences</b>	<b>Heures de permanences</b>
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	Lundi 8 janvier 2018	08h30 à 10h30
Mairie de La Côte Saint André	Mercredi 10 janvier 2018	14h30 à 16h30
Mairie de Grenoble	Samedi 13 janvier 2018	10h00 à 12h00
Sous-Préfecture de Vienne	Mardi 16 janvier 2018	09h30 à 11h30
Mairie de Saint Marcellin	Jeudi 18 janvier 2018	15h00 à 17h00
Mairie de Vif	Vendredi 19 janvier 2018	09h00 à 11h00
Mairie d'Anneyron	Lundi 22 janvier 2018	15h00 à 17h00
Mairie de Grenoble	Mercredi 24 janvier 2018	15h30 à 17h30
Mairie de La Côte Saint André	Samedi 27 janvier 2018	10h00 à 12h00
Mairie de Saint Marcellin	Mardi 30 janvier 2018	08h30 à 10h30
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	Jeudi 1 <sup>er</sup> février 2018	09h30 à 11h30
Mairie de Vif	Vendredi 02 février 2018	15h00 à 17h00

## **ARTICLE 8**

Un avis annonçant l'enquête sera inséré par les soins de la Directrice Départementale des Territoires de l'Isère, en caractères apparents, dans deux journaux publiés dans les départements concernés, quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Ce même avis sera à nouveau publié dans les huit premiers jours de l'enquête.

L'avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture seront mis en ligne sur les sites internet des services de l'État de l'Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques> et de la Drôme : <http://www.drome.gouv.fr/aoep-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques-r792.html>

Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

- par les soins des maires, dans les mairies concernées listées en annexe 1 du présent arrêté,
- dans les préfectures et sous-préfectures listées en annexe 2.

En fin d'enquête un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé à la Directrice Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier - BP45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Dans les mêmes conditions de délai, pendant toute la durée de l'enquête, et sauf en cas d'impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins de l'OUGC 38 à l'affichage de cet avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Cet affichage doit être visible et lisible depuis les voies publiques. Il mesure au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Il comporte le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

## **ARTICLE 9**

Deux réunions publiques d'information et d'échanges seront organisées :

- Le mercredi 10 janvier, de 18h30 à 20h30 à La Côte Saint André – Château Louis XI, rue des Remparts - salle aile nord,
- Le jeudi 18 janvier, de 18h30 à 20h30 à la mairie de Saint Marcellin – salle du conseil municipal.

À l'issue de chaque réunion publique, un compte-rendu sera établi par la présidente de la commission d'enquête et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement. Ces compte-rendus, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet seront annexés par la présidente de la commission d'enquête au rapport de fin d'enquête.

## **ARTICLE 10**

Les conseils municipaux de l'ensemble des communes concernées par le périmètre de l'OUGC38, sont appelés à donner leur avis motivé sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. La délibération intervenue sera adressée à la Directrice Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier - BP45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

## **ARTICLE 11**

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis sans délai à la présidente de la commission d'enquête et clos par elle.

Dès réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 15 jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête transmet à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – service Environnement, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées seront également fournis sous format électronique. La commission d'enquête transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

## ARTICLE 12

Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée par le Préfet de l'Isère au porteur du projet, l'Organisme Unique de Gestion Collective 38.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera également adressée par le Préfet pour y être, sans délai, tenue, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère - service Environnement, en Préfecture de la Drôme, en Sous-Préfecture de La Tour du Pin, en Sous-Préfecture de Vienne et en mairie de Grenoble.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur les sites internet précités des services de l'État de l'Isère et de la Drôme pendant un an.

## ARTICLE 13

Le maître d'ouvrage responsable du projet est :

Organisme Unique de Gestion Collective 38  
Chambre d'Agriculture de l'Isère  
40, avenue Marcellin Berthelot  
BP 2608  
38036 Grenoble Cedex 2  
Tél : 04 76 20 68 68

auprès duquel des informations peuvent être demandées.

## ARTICLE 14

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Isère et de la Drôme,  
Les Sous-Préfets de La Tour du Pin et de Vienne,  
Les Maires des communes concernées,  
La Directrice Départementale des Territoires de l'Isère,  
Les membres de la commission d'enquête,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

GRENOBLE, LE

- 7 DEC. 2017

Pour le Préfet, par délégation  
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET

VALENCE, LE 5 DEC 2017

Le Préfet  
Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général

Frédéric LOISEAU





**ANNEXE 1** de l'arrêté inter-préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pour l'irrigation sur le Département de l'Isère et treize communes dans la Drôme.

Liste de communes concernées par le périmètre de l'OUGC38 et de l'étude d'impact

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
ALBON	26002	Drôme	Valence
ANDANCETTE	26009	Drôme	Valence
ANNEYRON	26010	Drôme	Valence
BEAUSEMBLANT	26041	Drôme	Valence
CHATEAUNEUF-DE-GALAURE	26083	Drôme	Valence
EPINOUBE	26118	Drôme	Valence
LAPEYROUSE-MORNAY	26155	Drôme	Valence
LAVEYRON	26160	Drôme	Valence
LENS-LESTANG	26162	Drôme	Valence
MANTHES	26172	Drôme	Valence
MORAS-EN-VALLOIRE	26213	Drôme	Valence
SAINT-RAMBERT-D'ALBON	26325	Drôme	Valence
SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE	26330	Drôme	Valence
ABRETS EN DAUPHINE (LES)	38001	Isère	La Tour du Pin
ADRETS (LES)	38002	Isère	Grenoble
AGNIN	38003	Isère	Vienne
ALBENC (L')	38004	Isère	Grenoble
ALLEMONT	38005	Isère	Grenoble
ALLEVARD	38006	Isère	Grenoble
AMBEL	38008	Isère	Grenoble
ANJOU	38009	Isère	Vienne
ANNOISIN-CHATELANS	38010	Isère	La Tour du Pin
ANTHON	38011	Isère	La Tour du Pin
AOSTE	38012	Isère	La Tour du Pin
APPRIEU	38013	Isère	La Tour du Pin
ARANDON-PASSINS	38297	Isère	La Tour du Pin
ARTAS	38015	Isère	Vienne
ARZAY	38016	Isère	Vienne
ASSIEU	38017	Isère	Vienne
AUBERMES-EN-ROYANS	38018	Isère	Grenoble
AUBERIVES-SUR-VAREZE	38019	Isère	Vienne
AURIS EN OISANS	38020	Isère	Grenoble
AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS	38225	Isère	Grenoble
AVENIERES-VEYRINS-THUELLIN (LES)	38022	Isère	La Tour du Pin
AVIGNONET	38023	Isère	Grenoble
BALBINS	38025	Isère	Vienne
BALME-LES-GROTTE (LA)	38026	Isère	La Tour du Pin
BARRAUX	38027	Isère	Grenoble
BATIE-MONTGASCON (LA)	38029	Isère	La Tour du Pin
BEAUCROISSANT	38030	Isère	Grenoble
BEAUFIN	38031	Isère	Grenoble
BEAUFORT	38032	Isère	Vienne

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
BEAULIEU	38033	Isère	Grenoble
BEAUREPAIRE	38034	Isère	Vienne
BEAUVOIR-DE-MARC	38035	Isère	Vienne
BEAUVOIR-EN-ROYANS	38036	Isère	Grenoble
BELLEGARDE-POUSSIEU	38037	Isère	Vienne
BELMONT	38038	Isère	La Tour du Pin
BERNIN	38039	Isère	Grenoble
BESSE-EN-OISANS	38040	Isère	Grenoble
BESSINS	38041	Isère	Grenoble
BEVENAIS	38042	Isère	La Tour du Pin
BILIEU	38043	Isère	La Tour du Pin
BIOL	38044	Isère	La Tour du Pin
BIVIERS	38045	Isère	Grenoble
BIZONNES	38046	Isère	La Tour du Pin
BLANDIN	38047	Isère	La Tour du Pin
BONNEFAMILLE	38048	Isère	La Tour du Pin
BOSSIEU	38049	Isère	Vienne
BOUCHAGE (LE)	38050	Isère	La Tour du Pin
BOUGE-CHAMBALUD	38051	Isère	Vienne
BOURG-D'OISANS (LE)	38052	Isère	Grenoble
BOURGOIN-JALLIEU	38053	Isère	La Tour du Pin
BOUVESSE-QUIRIEU	38054	Isère	La Tour du Pin
BRANGUES	38055	Isère	La Tour du Pin
BRESSIEUX	38056	Isère	Vienne
BRESSON	38057	Isère	Grenoble
BREZINS	38058	Isère	Vienne
BRIE-ET-ANGONNES	38059	Isère	Grenoble
BRION	38060	Isère	Vienne
BUISSE (LA)	38061	Isère	Grenoble
BUISSIERE (LA)	38062	Isère	Grenoble
BURCIN	38063	Isère	La Tour du Pin
CESSIEU	38064	Isère	La Tour du Pin
CHABONS	38065	Isère	La Tour du Pin
CHALON	38066	Isère	Vienne
CHAMAGNIEU	38067	Isère	La Tour du Pin
CHAMPAGNIER	38068	Isère	Grenoble
CHAMPIER	38069	Isère	Vienne
CHAMP-PRES-FROGES (LE)	38070	Isère	Grenoble
CHAMP-SUR-DRAC	38071	Isère	Grenoble
CHAMROUSSE	38567	Isère	Grenoble
CHANAS	38072	Isère	Vienne
CHANTELOUVE	38073	Isère	Grenoble
CHANTESSSE	38074	Isère	Grenoble
CHAPAREILLAN	38075	Isère	Grenoble
CHAPELLE-DE-LA-TOUR (LA)	38076	Isère	La Tour du Pin
CHAPELLE-DE-SURIEU (LA)	38077	Isère	Vienne
CHAPELLE-DU-BARD (LA)	38078	Isère	Grenoble

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
CHARANCIEU	38080	Isère	La Tour du Pin
CHARANTONNAY	38081	Isère	Vienne
CHARAVINES	38082	Isère	La Tour du Pin
CHARETTE	38083	Isère	La Tour du Pin
CHARNECLES	38084	Isère	Grenoble
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	38085	Isère	La Tour du Pin
CHASSELAY	38086	Isère	Grenoble
CHASSE-SUR-RHONE	38087	Isère	Vienne
CHASSIGNIEU	38089	Isère	La Tour du Pin
CHATEAU-BERNARD	38090	Isère	Grenoble
CHATEAUVILAIN	38091	Isère	La Tour du Pin
CHATEL-EN-TRIEVES	38456	Isère	Grenoble
CHATELUS	38092	Isère	Grenoble
CHATENAY	38093	Isère	Vienne
CHATONNAY	38094	Isère	Vienne
CHATTE	38095	Isère	Grenoble
CHAVANOZ	38097	Isère	La Tour du Pin
CHELIEU	38098	Isère	La Tour du Pin
CHEVRIERES	38099	Isère	Grenoble
CHEYLAS (LE)	38100	Isère	Grenoble
CHEYSSIEU	38101	Isère	Vienne
CHEZENEUVE	38102	Isère	La Tour du Pin
CHICHILIANNE	38103	Isère	Grenoble
CHIMILIN	38104	Isère	La Tour du Pin
CHIRENS	38105	Isère	Grenoble
CHOLONGE	38106	Isère	Grenoble
CHONAS-L'AMBALLAN	38107	Isère	Vienne
CHORANCHE	38108	Isère	Grenoble
CHOZEAU	38109	Isère	La Tour du Pin
CHUZELLES	38110	Isère	Vienne
CLAX	38111	Isère	Grenoble
CLAVANS-EN-HAUT-OISANS	38112	Isère	Grenoble
CLELLES	38113	Isère	Grenoble
CLONAS-SUR-VAREZE	38114	Isère	Vienne
COGNET	38116	Isère	Grenoble
COGNIN-LES-GORGES	38117	Isère	Grenoble
COLOMBE	38118	Isère	La Tour du Pin
COMBE-DE-LANCEY (LA)	38120	Isère	Grenoble
COMMELLE	38121	Isère	Vienne
CORBELIN	38124	Isère	La Tour du Pin
CORENC	38126	Isère	Grenoble
CORNILLON-EN-TRIEVES	38127	Isère	Grenoble
CORPS	38128	Isère	Grenoble
CORRENCON-EN-VERCORS	38129	Isère	Grenoble
COTE-SAINT-ANDRE (LA)	38130	Isère	Vienne
COTES-D'AREY (LES)	38131	Isère	Vienne
COTES-DE-CORPS (LES)	38132	Isère	Grenoble

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
COUBLEVIE	38133	Isère	Grenoble
COUR-ET-BUIS	38134	Isère	Vienne
COURTENAY	38135	Isère	La Tour du Pin
CRACHIER	38136	Isère	La Tour du Pin
CRAS	38137	Isère	Grenoble
CREMIEU	38138	Isère	La Tour du Pin
CRÊTS-EN-BELLEDONNE	38439	Isère	Grenoble
CREYS-MEPIEU	38139	Isère	La Tour du Pin
CROLLES	38140	Isère	Grenoble
CULIN	38141	Isère	Vienne
DEUX-ALPES (LES)	38253	Isère	Grenoble
DIEMOZ	38144	Isère	Vienne
DIZIMIEU	38146	Isère	La Tour du Pin
DOISSIN	38147	Isère	La Tour du Pin
DOLOMIEU	38148	Isère	La Tour du Pin
DOMARIN	38149	Isère	La Tour du Pin
DOMENE	38150	Isère	Grenoble
ECHIROLLES	38151	Isère	Grenoble
ECLOSE-BADINIÈRES	38152	Isère	La Tour du Pin
ENGINS	38153	Isère	Grenoble
ENTRAIGUES	38154	Isère	Grenoble
ENTRE-DEUX-GUIERS	38155	Isère	Grenoble
EPARRES (LES)	38156	Isère	La Tour du Pin
ESTRABLIN	38157	Isère	Vienne
EYBENS	38158	Isère	Grenoble
EYDOCHE	38159	Isère	La Tour du Pin
EYZIN-PINET	38160	Isère	Vienne
FARAMANS	38161	Isère	Vienne
FAVERGES-DE-LA-TOUR	38162	Isère	La Tour du Pin
FERRIÈRE (LA)	38163	Isère	Grenoble
FLACHERÈ (LA)	38166	Isère	Grenoble
FLACHERES	38167	Isère	La Tour du Pin
FONTAINE	38169	Isère	Grenoble
FONTANIL-CORNILLON	38170	Isère	Grenoble
FORTERESSE (LA)	38171	Isère	Vienne
FOUR	38172	Isère	La Tour du Pin
FRENEY-D'OISANS (LE)	38173	Isère	Grenoble
FRETTE (LA)	38174	Isère	Vienne
FROGES	38175	Isère	Grenoble
FRONTONAS	38176	Isère	La Tour du Pin
GARDE-EN-OISANS (LA)	38177	Isère	Grenoble
GIERES	38179	Isère	Grenoble
GILLONNAY	38180	Isère	Vienne
GONCELIN	38181	Isère	Grenoble
GRAND-LEMPES (LE)	38182	Isère	La Tour du Pin
GRANIEU	38183	Isère	La Tour du Pin
GRENEY	38184	Isère	Vienne

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
GRENOBLE	38185	Isère	Grenoble
GRESSE-EN-VERCORS	38186	Isère	Grenoble
GUA (LE)	38187	Isère	Grenoble
HERBEYS	38188	Isère	Grenoble
HEYRIEUX	38189	Isère	Vienne
HIERES-SUR-AMBY	38190	Isère	La Tour du Pin
HUEZ	38191	Isère	Grenoble
HURTIERES	38192	Isère	Grenoble
ISLE-D'ABEAU (L')	38193	Isère	La Tour du Pin
IZEAUX	38194	Isère	Grenoble
ZERON	38195	Isère	Grenoble
JANNEYRIAS	38197	Isère	La Tour du Pin
JARCIEU	38198	Isère	Vienne
JARDIN	38199	Isère	Vienne
JARRIE	38200	Isère	Grenoble
LAFFREY	38203	Isère	Grenoble
LALLEY	38204	Isère	Grenoble
LANS-EN-VERCORS	38205	Isère	Grenoble
LAVAL	38206	Isère	Grenoble
LAVALDENS	38207	Isère	Grenoble
LAVARS	38208	Isère	Grenoble
LENTIOL	38209	Isère	Vienne
LEYRIEU	38210	Isère	La Tour du Pin
LIEUDIEU	38211	Isère	Vienne
LIVET-ET-GAVET	38212	Isère	Grenoble
LONGECHENAL	38213	Isère	Vienne
LUMBIN	38214	Isère	Grenoble
LUZINAY	38215	Isère	Vienne
MALLEVAL-EN-VERCORS	38216	Isère	Grenoble
MARCIEU	38217	Isère	Grenoble
MARCILLOLES	38218	Isère	Vienne
MARCOLLIN	38219	Isère	Vienne
MARNANS	38221	Isère	Vienne
MASSIEU	38222	Isère	La Tour du Pin
MAUBEC	38223	Isère	La Tour du Pin
MAYRES-SAVEL	38224	Isère	Grenoble
MENS	38226	Isère	Grenoble
MERLAS	38228	Isère	La Tour du Pin
MEYLAN	38229	Isère	Grenoble
MEYRIE	38230	Isère	La Tour du Pin
MEYRIEU-LES-ETANGS	38231	Isère	Vienne
MEYSSIEZ	38232	Isère	Vienne
MIRIBEL-LANCHATRE	38235	Isère	Grenoble
MIRIBEL-LES-EHELLES	38236	Isère	Grenoble
MIZOEN	38237	Isère	Grenoble
MOIDIEU-DETOURBE	38238	Isère	Vienne
MOIRANS	38239	Isère	Grenoble

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
MOISSIEU-SUR-DOLON	38240	Isère	Vienne
MONESTIER-D'AMBEL	38241	Isère	Grenoble
MONESTIER-DE-CLERMONT	38242	Isère	Grenoble
MONESTIER-DU-PERCY (LE)	38243	Isère	Grenoble
MONSTEROUX-MILIEU	38244	Isère	Vienne
MONTAGNE	38245	Isère	Grenoble
MONTAGNIEU	38246	Isère	La Tour du Pin
MONTALIEU-VERCIEU	38247	Isère	La Tour du Pin
MONTAUD	38248	Isère	Grenoble
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN	38249	Isère	Grenoble
MONTCARRA	38250	Isère	La Tour du Pin
MONTCHABOUD	38252	Isère	Grenoble
MONTEYNARD	38254	Isère	Grenoble
MONTFALCON	38255	Isère	Vienne
MONTFERRAT	38256	Isère	La Tour du Pin
MONTREVEL	38257	Isère	La Tour du Pin
MONT-SAINT-MARTIN	38258	Isère	Grenoble
MONTSEVEROUX	38259	Isère	Vienne
MORAS	38260	Isère	La Tour du Pin
MORESTEL	38261	Isère	La Tour du Pin
MORETTE	38263	Isère	Grenoble
MORTE (LA)	38264	Isère	Grenoble
MOTTE-D'AVEILLANS (LA)	38265	Isère	Grenoble
MOTTE-SAINT-MARTIN (LA)	38266	Isère	Grenoble
MOTTIER (LE)	38267	Isère	Vienne
MOUTARET (LE)	38268	Isère	Grenoble
MURE (LA)	38269	Isère	Grenoble
MURETTE (LA)	38270	Isère	Grenoble
MURIANETTE	38271	Isère	Grenoble
MURINAIS	38272	Isère	Grenoble
NANTES-EN-RATIER	38273	Isère	Grenoble
NANTOIN	38274	Isère	Vienne
NIVOLAS-VERMELLE	38276	Isère	La Tour du Pin
NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	38277	Isère	Grenoble
NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	38278	Isère	Grenoble
NOTRE-DAME-DE-MESSAGE	38279	Isère	Grenoble
NOTRE-DAME-DE-VAULX	38280	Isère	Grenoble
NOYAREY	38281	Isère	Grenoble
OPTEVOZ	38282	Isère	La Tour du Pin
ORIS-EN-RATTIER	38283	Isère	Grenoble
ORNACIEUX	38284	Isère	Vienne
ORNON	38285	Isère	Grenoble
OULLES	38286	Isère	Grenoble
OYEU	38287	Isère	La Tour du Pin
OYTIER-SAINT-OBLAS	38288	Isère	Vienne
OZ-EN-OISANS	38289	Isère	Grenoble
PACT	38290	Isère	Vienne

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
PAJAY	38291	Isère	Vienne
PANISSAGE	38293	Isère	La Tour du Pin
PANOSSAS	38294	Isère	La Tour du Pin
PARMILIEU	38295	Isère	La Tour du Pin
PASSAGE (LE)	38296	Isère	La Tour du Pin
PEAGE-DE-ROUSSILLON (LE)	38298	Isère	Vienne
PELLAFOL	38299	Isère	Grenoble
PENOL	38300	Isère	Vienne
PERCY (LE)	38301	Isère	Grenoble
PERIER (LE)	38302	Isère	Grenoble
PIERRE (LA)	38303	Isère	Grenoble
PIERRE-CHATEL	38304	Isère	Grenoble
PINSOT	38306	Isère	Grenoble
PISIEU	38307	Isère	Vienne
PLAN	38308	Isère	Vienne
POISAT	38309	Isère	Grenoble
POLIENAS	38310	Isère	Grenoble
POMMIER-DE-BEAUREPAIRE	38311	Isère	Vienne
PONSONNAS	38313	Isère	Grenoble
PONTCHARRA	38314	Isère	Grenoble
PONT-DE-BEAUVOISIN (LE)	38315	Isère	La Tour du Pin
PONT-DE-CHERUY	38316	Isère	La Tour du Pin
PONT-DE-CLAIX (LE)	38317	Isère	Grenoble
PONT-EVEQUE	38318	Isère	Vienne
PONT-EN-ROYANS	38319	Isère	Grenoble
PORCIEU-AMBLAGNIEU	38320	Isère	La Tour du Pin
PREBOIS	38321	Isère	Grenoble
PRESLES	38322	Isère	Grenoble
PRESSINS	38323	Isère	La Tour du Pin
PRIMARETTE	38324	Isère	Vienne
PROVEYSIEUX	38325	Isère	Grenoble
PRUNIERES	38326	Isère	Grenoble
QUAIX-EN-CHARTREUSE	38328	Isère	Grenoble
QUET-EN-BEAUMONT	38329	Isère	Grenoble
QUINCIEU	38330	Isère	Grenoble
REAUMONT	38331	Isère	Grenoble
RENAGE	38332	Isère	Grenoble
RENCUREL	38333	Isère	Grenoble
REVEL	38334	Isère	Grenoble
REVEL-TOURDAN	38335	Isère	Vienne
REVENTIN-VAUGRIS	38336	Isère	Vienne
RIVES	38337	Isère	Grenoble
RMERE (LA)	38338	Isère	Grenoble
ROCHE	38339	Isère	La Tour du Pin
ROCHES-DE-CONDRIEU (LES)	38340	Isère	Vienne
ROCHETOIRIN	38341	Isère	La Tour du Pin
ROISSARD	38342	Isère	Grenoble

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
ROMAGNIEU	38343	Isère	La Tour du Pin
ROUSSILLON	38344	Isère	Vienne
ROVON	38345	Isère	Grenoble
ROYAS	38346	Isère	Vienne
ROYBON	38347	Isère	Vienne
RUY-MONTCEAU	38348	Isère	La Tour du Pin
SABLONS	38349	Isère	Vienne
SAINTE-AGNES	38350	Isère	Grenoble
SAINT-AGNIN-SUR-BION	38351	Isère	Vienne
SAINT-ALBAN-DE-ROCHE	38352	Isère	La Tour du Pin
SAINT-ALBAN-DU-RHONE	38353	Isère	Vienne
SAINT-ALBIN-DE-VAULSERRE	38354	Isère	La Tour du Pin
SAINT-ANDEOL	38355	Isère	Grenoble
SAINT-ANDRE-EN-ROYANS	38356	Isère	Grenoble
SAINT-ANDRE-LE-GAZ	38357	Isère	La Tour du Pin
SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE	38358	Isère	Vienne
SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE	38359	Isère	Grenoble
SAINT-APPOLINARD	38360	Isère	Grenoble
SAINT-AREY	38361	Isère	Grenoble
SAINT-AUPRE	38362	Isère	Grenoble
SAINT-BARTHELEMY	38363	Isère	Vienne
SAINT-BARTHELEMY-DE-SECHILLENNE	38364	Isère	Grenoble
SAINT-BAUILLE-DE-LA-TOUR	38365	Isère	La Tour du Pin
SAINT-BAUILLE-ET-PIPET	38366	Isère	Grenoble
SAINT-BERNARD DU TOUVET	38367	Isère	Grenoble
SAINT-BLAISE-DU-BUIS	38368	Isère	Grenoble
SAINTE-BLANDINE	38369	Isère	La Tour du Pin
SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE	38370	Isère	Grenoble
SAINT-BUEIL	38372	Isère	La Tour du Pin
SAINT-CASSIEN	38373	Isère	Grenoble
SAINT-CHEF	38374	Isère	La Tour du Pin
SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS	38375	Isère	Grenoble
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	38376	Isère	Grenoble
SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR	38377	Isère	La Tour du Pin
SAINT-CLAIR-DU-RHONE	38378	Isère	Vienne
SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	38379	Isère	Vienne
SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES	38380	Isère	La Tour du Pin
SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR	38381	Isère	La Tour du Pin
SAINT-EGREVE	38382	Isère	Grenoble
SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY	38383	Isère	Grenoble
SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS	38384	Isère	Vienne
SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	38386	Isère	La Tour du Pin
SAINT-GEOIRS	38387	Isère	Vienne
SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS	38388	Isère	Grenoble
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	38389	Isère	Vienne
SAINT-GERVAIS	38390	Isère	Grenoble
SAINT-GUILLAUME	38391	Isère	Grenoble



Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
SAINT-HILAIRE-DE-BRENS	38392	Isère	La Tour du Pin
SAINT-HILAIRE-DE-LA-COTE	38393	Isère	Vienne
SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER	38394	Isère	Grenoble
SAINT-HILAIRE-DU-TOUVET	38395	Isère	Grenoble
SAINT-HONORE	38396	Isère	Grenoble
SAINT-ISMIER	38397	Isère	Grenoble
SAINT-JEAN-D'AVELANNE	38398	Isère	La Tour du Pin
SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	38399	Isère	Vienne
SAINT-JEAN-DE-MOIRANS	38400	Isère	Grenoble
SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN	38401	Isère	La Tour du Pin
SAINT-JEAN-DE-VAULX	38402	Isère	Grenoble
SAINT-JEAN-D'HERANS	38403	Isère	Grenoble
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	38404	Isère	Grenoble
SAINT-JOSEPH-DE-RMIERE	38405	Isère	Grenoble
SAINT-JULIEN-DE-L'HERMS	38406	Isère	Vienne
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	38408	Isère	Vienne
SAINT-JUST-DE-CLAIX	38409	Isère	Grenoble
SAINT-LATTIER	38410	Isère	Grenoble
SAINT-LAURENT-DU-PONT	38412	Isère	Grenoble
SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT	38413	Isère	Grenoble
SAINTE-LUCE-EN-BEAUMONT	38414	Isère	Grenoble
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	38415	Isère	La Tour du Pin
SAINT-MARCELLIN	38416	Isère	Grenoble
SAINTE-MARIE-D'ALLOIX	38417	Isère	Grenoble
SAINTE-MARIE-DU-MONT	38418	Isère	Grenoble
SAINT-MARTIN-DE-CLELLES	38419	Isère	Grenoble
SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE	38115	Isère	Grenoble
SAINT-MARTIN-DE-VAULSERRE	38420	Isère	La Tour du Pin
SAINT-MARTIN-D'HERES	38421	Isère	Grenoble
SAINT-MARTIN-D'URIAGE	38422	Isère	Grenoble
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	38423	Isère	Grenoble
SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES	38424	Isère	Grenoble
SAINT-MAURICE-L'EXIL	38425	Isère	Vienne
SAINT-MAXIMIN	38426	Isère	Grenoble
SAINT-MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS	38427	Isère	Vienne
SAINT-MICHEL-EN-BEAUMONT	38428	Isère	Grenoble
SAINT-MICHEL-LES-PORTES	38429	Isère	Grenoble
SAINT-MURY-MONTEYMOND	38430	Isère	Grenoble
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	38431	Isère	Grenoble
SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN	38432	Isère	Grenoble
SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE	38433	Isère	Grenoble
SAINT-ONDRAS	38434	Isère	La Tour du Pin
SAINT-PANCRASSE	38435	Isère	Grenoble
SAINT-PAUL-DE-VARCES	38436	Isère	Grenoble
SAINT-PAUL-D'IZEAUX	38437	Isère	Vienne
SAINT-PAUL-LES-MONESTIER	38438	Isère	Grenoble
SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX	38440	Isère	Vienne

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE	38442	Isère	Grenoble
SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES	38443	Isère	Grenoble
SAINT-PIERRE-DE-MEAROTZ	38444	Isère	Grenoble
SAINT-PIERRE-DE-MESAGE	38445	Isère	Grenoble
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	38446	Isère	Grenoble
SAINT-PRIM	38448	Isère	Vienne
SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	38449	Isère	La Tour du Pin
SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE	38450	Isère	Grenoble
SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS	38451	Isère	La Tour du Pin
SAINT-ROMAIN-DE-SURIEU	38452	Isère	Vienne
SAINT-ROMANS	38453	Isère	Grenoble
SAINT-SAUVEUR	38454	Isère	Grenoble
SAINT-SAVIN	38455	Isère	La Tour du Pin
SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX	38457	Isère	Vienne
SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL	38458	Isère	La Tour du Pin
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	38459	Isère	Vienne
SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES	38460	Isère	La Tour du Pin
SAINT-THEOFFREY	38462	Isère	Grenoble
SAINT-VERAND	38463	Isère	Grenoble
SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU	38464	Isère	La Tour du Pin
SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL	38465	Isère	La Tour du Pin
SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	38466	Isère	Grenoble
SALAGNON	38467	Isère	La Tour du Pin
SALAISE-SUR-SANNE	38468	Isère	Vienne
SALETTE-FALLAUAUX (LA)	38469	Isère	Grenoble
SALLE-EN-BEAUMONT (LA)	38470	Isère	Grenoble
SAPPEY-EN-CHARTREUSE (LE)	38471	Isère	Grenoble
SARCENAS	38472	Isère	Grenoble
SARDIEU	38473	Isère	Vienne
SASSENAGE	38474	Isère	Grenoble
SATOLAS-ET-BONCE	38475	Isère	La Tour du Pin
SAVAS-MEPIN	38476	Isère	Vienne
SECHILIENNE	38478	Isère	Grenoble
SEMONS	38479	Isère	Vienne
SEPTEME	38480	Isère	Vienne
SEREZIN-DE-LA-TOUR	38481	Isère	La Tour du Pin
SERMERIEU	38483	Isère	La Tour du Pin
SERPAIZE	38484	Isère	Vienne
SERRE-NERPOL	38275	Isère	Grenoble
SEYSSINET-PARISSET	38485	Isère	Grenoble
SEYSSINS	38486	Isère	Grenoble
SEYSSUEL	38487	Isère	Vienne
SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU	38488	Isère	La Tour du Pin
SIEVOZ	38489	Isère	Grenoble
SILLANS	38490	Isère	Vienne
SINARD	38492	Isère	Grenoble
SOLEYMIEU	38494	Isère	La Tour du Pin

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
SONE (LA)	38495	Isère	Grenoble
SONNAY	38496	Isère	Vienne
SOUSVILLE	38497	Isère	Grenoble
SUCCIEU	38498	Isère	La Tour du Pin
SURE-EN-CHARTREUSE (LA)	38407	Isère	Grenoble
SUSVILLE	38499	Isère	Grenoble
TECHE	38500	Isère	Grenoble
TENCIN	38501	Isère	Grenoble
TERRASSE (LA)	38503	Isère	Grenoble
THEYS	38504	Isère	Grenoble
THODURE	38505	Isère	Vienne
TIGNIEU-JAMEYZIEU	38507	Isère	La Tour du Pin
TORCHEFELON	38508	Isère	La Tour du Pin
TOUR-DU-PIN (LA)	38509	Isère	La Tour du Pin
TOUVET (LE)	38511	Isère	Grenoble
TRAMOLE	38512	Isère	Vienne
TREFFORT	38513	Isère	Grenoble
TREMINIS	38514	Isère	Grenoble
TREPT	38515	Isère	La Tour du Pin
TRONCHE (LA)	38516	Isère	Grenoble
TULLINS	38517	Isère	Grenoble
VALBONNAIS	38518	Isère	Grenoble
VALENCIN	38519	Isère	Vienne
VALENCOGNE	38520	Isère	La Tour du Pin
VALETTE (LA)	38521	Isère	Grenoble
VALJOUFFREY	38522	Isère	Grenoble
VARACIEUX	38523	Isère	Grenoble
VARCES-ALLIERES-ET-RISSET	38524	Isère	Grenoble
VASSELIN	38525	Isère	La Tour du Pin
VATILIEU	38526	Isère	Grenoble
VAUJANY	38527	Isère	Grenoble
VAULNAVEYS-LE-BAS	38528	Isère	Grenoble
VAULNAVEYS-LE-HAUT	38529	Isère	Grenoble
VAULX-MILIEU	38530	Isère	La Tour du Pin
VELANNE	38531	Isère	La Tour du Pin
VENERIEU	38532	Isère	La Tour du Pin
VENON	38533	Isère	Grenoble
VERNAS	38535	Isère	La Tour du Pin
VERNIOZ	38536	Isère	Vienne
VERPILLIERE (LA)	38537	Isère	La Tour du Pin
VERSOUD (LE)	38538	Isère	Grenoble
VERTRIEU	38539	Isère	La Tour du Pin
VEUREY-VOROIZE	38540	Isère	Grenoble
VEYSSILIEU	38542	Isère	La Tour du Pin
VEZERONCE-CURTIN	38543	Isère	La Tour du Pin
VIENNE	38544	Isère	Vienne
VIF	38545	Isère	Grenoble

Communes	Code INSEE	Département	Arrondissement
VIGNIEU	38546	Isère	La Tour du Pin
VILLAGES-DU-LAC-DE-PALADRU (LES)	38292	Isère	La Tour du Pin
VILLARD-BONNOT	38547	Isère	Grenoble
VILLARD-DE-LANS	38548	Isère	Grenoble
VILLARD-NOTRE-DAME	38549	Isère	Grenoble
VILLARD-RECLUS	38550	Isère	Grenoble
VILLARD-REYMOND	38551	Isère	Grenoble
VILLARD-SAINT-CHRISTOPHE	38552	Isère	Grenoble
VILLEFONTAINE	38553	Isère	La Tour du Pin
VILLEMORIEU	38554	Isère	La Tour du Pin
VILLENEUVE-DE-MARC	38555	Isère	Vienne
VILLE-SOUS-ANJOU	38556	Isère	Vienne
VILLETTE-D'ANTHON	38557	Isère	La Tour du Pin
VILLETTE-DE-VIENNE	38558	Isère	Vienne
VINAY	38559	Isère	Grenoble
VIRIEU	38560	Isère	La Tour du Pin
VIRVILLE	38561	Isère	Vienne
VIZILLE	38562	Isère	Grenoble
VOIRON	38563	Isère	Grenoble
VOISSANT	38564	Isère	La Tour du Pin
VOREPPE	38565	Isère	Grenoble
VOUREY	38566	Isère	Grenoble

Vu pour être annexé à mon arrêté

N° 38-2017-340-DRTSEC1

du 7 décembre 2017

Le Préfet de l'Isère

Pour le Préfet, par délégation  
la Secrétaire Générale

Melaine DEMARET

Vu pour être annexé à mon arrêté

N° 2017 339 - 0004

du - 5 DEC. 2017.

Le Préfet de la Drôme

Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général

Frédéric LOISEAU,

**ANNEXE 2** de l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'Isère pour l'irrigation (OUGC38).

**Coordonnées des lieux de mise à disposition des dossiers  
et/ou de permanences de la commission d'enquête**

Lieux	Adresse	Heures d'ouverture	Téléphone
Préfecture de l'Isère Direction Départementale des Territoires de l'Isère Service Environnement	17 boulevard Joseph Vallier BP 45 38040 Grenoble Cedex 9	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.	04 56 59 46 49
Préfecture de la Drôme – Service de la Coordination des Politiques Publiques – Bureau des Enquêtes Publiques (5ème étage)	3 boulevard Vauban 26030 VALENCE Cedex 9	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00	04 75 79 28 00
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	19 bis rue Joseph Savoyat CS 30205 38354 La Tour du Pin Cedex	Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	04 74 83 29 99
Sous-Préfecture de Vienne	16 bd Eugène Arnaud BP 116 38209 VIENNE Cedex	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30	04 74 53 26 25
Mairie de Grenoble	Hôtel de Ville 11, boulevard Jean Pain CS 91066 38021 Grenoble Cedex 1  Pour la permanence de la commission le samedi – salle côté mariage	lundi au vendredi de 8h00 à 17h50	04 76 76 36 36
Mairie d'Anneyron	Place Camille Gervais 26140 Anneyron	Lundi au vendredi 9h00-12h00 et de 15h00 à 17h00 mardi ouverture à 8h30 vendredi fermeture à 17h30	04 75 31 51 11
Mairie de La Côte St André	2 rue de l'Hôtel de Ville – BP84 38260 La Côte St André	lundi au vendredi de 9h00-12h00 et 13h30-16h30 et le dernier samedi de chaque mois 9h00-12h00	04 74 20 53 99
	<b>Réunion publique</b> Château Louis XI rue des Remparts salle aile nord	Mercredi 10 janvier de 18h30 à 20h30	

Lieux	Adresse	Heures d'ouverture	Téléphone
Mairie de St Marcellin	Hôtel de ville 21 place d'Armes 38160 St Marcellin	lundi au vendredi de 8h15-12h00 et de 13h30 – 17h00 et le samedi de 8h30- 11h30	04 76 38 41 61
	<b>Réunion publique</b> Mairie de St Marcellin salle du conseil municipal	Jeudi 18 janvier de 18h30 à 20h30	
Mairie de Vif	5 Place de la Libération 38450 Vif	lundi au vendredi 8h30- 12h00 et 13h30- 17h30 jeudi ouverture à 9h30 vendredi fermeture à 17h00	04 76 73 50 50

Vu pour être annexé à mon arrêté

N° 38-2017-340-807809

du 7 décembre 2017

Le Préfet de l'Isère

Pour le Préfet, par délégation  
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET

Vu pour être annexé à mon arrêté

N° 2017 339 - 000 4

du - 5 DEC. 2017.

Le Préfet de la Drôme

Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général

Frédéric LOISEAU